arde des sceaux, la Chambre a eu l'honneur d'en tendre M. Basly. De son air à la fois cassant et indécis, provocant et empêtaé, M. Basly a averti ses collègues qu'il déposerait un projet de loi ayant pour objet de restituer à la nation les biens des familles ayant régué sur la France, Bravo!—
Très bien!—Parfait!s'est écrié la droite. C'est
la suite du projet du gouvernement; et cette droite
bruyamment s'est mise à rire au nez de M.Basly.

bruyamment s'est mise à rire au nez de M.Basly.
Alors, M. Basly s'est tourné, at tourné, at ses mains sur ses hanches, s'est donné la figure
d'une personne qui ne craint rien, mais il ne sem-blait pas qu'ils'amusât beaucoup. De temps en
temps il tripotait furieusement les poils jaunes de
sa barbiché, et quoique je n'ai pas l'honneur d'ètre
des proches de M. Basly, je jurerais que lorsqu'il
tripote ainsi sa barbiche c'est qu'il n'est pas con-

tent.

Mais ceux-là même qui s'amusaient à ses dépens lui ayant fait la farce cruelle de lui demander de lire l'exposé des motifs, on a cru qu'il n'en sortirait pas. Il bredouillait, détonnait, passait certains mots, en défigurait certains autres, mais croyait néanmoins conserver la belle attitude de ces gaillards, qui, dit-on, n'ont pas froid aux yeux. C'était bien modeste.

Chœur des conspirateurs Quand on conspire.

On peut se dire Conspirateur, Trame profonde, On doit avoir On doit avoir
Beaucoup de monde
Dans son boudoir.
La République
En meur d'effroi;
Ça vous explique
Enfin pourquoi
Faut qu'on Svince
Vite le Prince
eit ainsi parler de si Qui fait ainsi parler de soi. Mais la famille Est sans pudeur
Qui de sa fille
Veut le bonheur
C'est pour ces causes
Qu'alors rugit
L'état de choses dui nous regit. Fait à la loi Un grand outrage: Voilà pourquoi Faut qu'on évince

Vite le Prince Qui fait ainsi parler de soi!

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPEGIAL)

Seance du samedi 29 mai 1886

Présidence de M. FLOQUET, président. L'interpellation sur les prêts du crédit foncier ommunes est fixée au jeudi 15 juin.

La grève de Decazeville

La grève de Decazeville

M. Michelin, au milieu de l'inattention générale, développe son interpellation sur la greve de Decazeville. Il constate que le gouvernement a reconnu les droits des ouvriers mineurs en déposant les projets de la législation minière et de l'arbitrage.

Il rejette sur la compagnie, la responsabilité de l'échec des négociations.

Il reproche, au gouvernement, de n'avoir pas usé des droits que lui confère la législation pour imposer la cessation de la greve à la compagnie aver laquelle il prétend que le gouvernement était d'accord pour la mission de M. Laur.

Il reproche au gou vernement l'intervention de l'armée ainsi que le procès intenté à Duc-Quercy et Roche et demande que le ministère prenne des mesures énergiques pour obliger la compagnie à faire des concessions.

Lorsque M. Michelin descend de la tribune il n'ob-

tient pas un seul applaudissement.

M. BaThaut répond que la chambre à déja voté sur

ce sujet plusieurs ordres du jour de conflance, il n' reviendra pas; il se contente d'indiquer que la situa tion actuelle à Decazeville s'est sensiblement amélio rée. Un millier de personnestravaillentence momen

rée. Un millier de personnestravaillentence moment à Decazeville.

Le gouvernement n'a pas été inactifet l'une des causes de la prolongation de la grève est dans la propagation de fauses idées, d'espérances non fondées, parmi les mineurs, et aussi dans des explosions de dynamite que tout le monde regrette et déplore. Une autre cause est dans le langage tenu dans des réunions où l'on a crié : « A bas le capital! »

Pourquoi ec ci, alors que l'ouvrier d'aujourd'hui peut être le capitaliste de demain ? Dans un pays de suffrage universel les actes de violence doivent disparaitre, ils ne peuvent conduire qu'à des réactions funestes. Tous ceux qui aiment sincérement les ouvriers doivent s'unir pour aider le gouvernement à mettre fin à la grève. (Très bien! Très bien)

M. Planteau dit que M. Baihaut n'a pas démontré que le gouvernement ait fait tout ce qu'il devait faire. Il rappelle lemot d'un employé du gouvernement à Decazeville : «Que faire contre une compagnie qui peut mettre \$0 millions sur table? »

M. Barbaut demande ce que cela veut dire.

M. Planteau.— Personne n'ignore qu'un gouvernement quelconque ne peut pas echapper à l'influence des millions. (Rires à droite.)

M. Basly lit un factum dans lequel il accuse la Compagnie de vouloir affamer les ouvriers de Decazeville. Elle veut punir les ouvriers d'avoir vote pour des républicains. Il demande un crédit de 500,000 fr. en faveur des grévistes et dépose un ordre du jour dans co sens.

M. Laur, s'expliquant sur l'arbitrage, entre dans

dans co sens.

M. Laur, s'expliquant sur l'arbitrage, entre dans des détails techniques au sujet du travail des mines. Si un accord n'intervient pas, l'exaspération des ouvriers ne se calmera pas. La mine de Bouran est à la merci d'un coup de main; huit hommes déterminés peuvent la détruire (Violentes protestations à droite). penvent la détruire (vinences processes pour empê-L'Etat doit se horner à protéger la mine pour empê-cher sa destruction; mais il ne doit plus monter la cher sa destruction; many agrice. garde à la porte de la compagnie. Après une réplique de M. le ministre, la discussion

M. Baïhaut déclare ne pouvoir en accepter

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 369 voix contre 171 sur 540 votants. Validation

L'élection de L. Hanotaux (Aisne) est validée sans La séance est levée à 5 h. 25.

PETITES NOUVELLES

Une souscriptien va être ouverte dans l'armée, avec autorisation ministérielle, pour élever un monu-ment au lieutenant-colonel Herbinger.

"M. Lockroy, ministre du commerce et de l'in-dustrie, doit se rendre le samedi5 juin à Limoges pour présider la distribution des prix du concours régional et de l'exposition horticoie.

" Le prince Napoléon partira prochainement pe l'Amérique. Il va au devant de son fils, le prince Louis, qui terminera, vers la fin de juin, le voyage entrepris autour du monde.

"On annonce la mort de M. Brunor, administra-teur du Petit Caporal, vice-président des comités im-périalistes de Paris et de la banlieue, qui avait été décoré pendant la campagne de Paris pour sa belle conduite sur les champs de bataille.Il s'était engagé, quoiqu'il fut dispensé du service par son âge. Il avait été libraire à Versailles où ses obsèques auront lieu demain.

*** D'hier midi à aujourd'hui même heure, il y a eu 3 cas cholériques et 21 décès à Venise, 4 cas et 4 dé-

"Le Saint-Père a décidé que la rose d'or serait envoyée à la reine d'Espagne. Un légat spécial par-tira de façon à ce que la reine reçoive l'envoi ponti-fical pour les fêtes de la Pentecète.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Paris 28 mai. —
La dépression d'Angleterre a son centre près de Shetland,
le baromètre a baissé de 7 mim à Stornoway, il reste bas sur toute la moitie nord-ouest de l'Europe. Les vents du S.-O. condinuent à dominer sur nos régions Le calme revientsur la Méditerrance, ou la pression est très uni-revientsur la Méditerrance, ou la pression est très uni-te de la condition de la constitución de la mer-belle et le ciel bean la biené aliante de la constitución de La temperature de la constitución de la constitución de la con-

belle et le ciel beau on magena.

La température a haisé goidealement. Le thermo-mètre marquait ce matin 4° à Haparanda, 10 à Paris; 16 à Nice et 27 à Bistlara. Lésia.

En France, le température voitine de la normale.

Hier, à Paris, ciel nuageux, averse vers six heures du soir.

Maximum, 18.5. Minimum, 7.1.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les cris qui constituent des délits. La question des cris sur la voie publique, qui s'est posée à Roubaix,— on sait comment — au commencement de cette année, est revenue avant-hier devant le Sénat.M. de Gavardie, après avoir constaté l'accroissement énorme, depuis dix ans, du nombre des crimes et des délits et montré l'indignité de certaire membres de la margietation. gnité de certains membres de la magistrature puréc, en même temps que l'insuffisance de la olice, a continué ainsi :

Il y a beaucoup de délits commis par des personne nt y a ocancoup de dentes commis par des personnes qu'on a interêt à mêmager aujourd'hui; voilà ce qui grossit le nombre des faits laissés sans poursuite par le parquet. Vous avez des délits commis contre les conservateurs; la plupart des délits commis contre eux, mon Dieu, ne paraissent pas toujours fort graves au ministère public. Eh bien, il résulte de là, égale-ment, beaucoup d'affaires qui sont laissées sans pour-suites.

uites.

Un sénateur à gauche. — C'est au ministre de la sistice que cela s'adresse.

M. de Gavardie. — Enfin, il y a l'invasion de plus n plus grande de la police politique dans la police réventive et judiciaire.

Et si vous consultez les hommes de métier, surtout

Paris, ils vous diront quelle est la cons J'arrive maintenant, parce que je ne veux pas abu-

Il semble véritablement que la police à Paris n'a qu'un seul rôle, celui d'empêcher l'encombrement

dans les rues et sur les places publiques.
Sous ce rapport je reconnais que le service est bien fait; mais toute l'action de la police à Paris consiste dans cet effort purement matériel relativement à la sécurité de la rue. Tout ce qui est police morale, police judiciaire proprement dite, tout cela échappe à son action. Il m'est arrivé à moi-mème, rencontrant des agents de police dans la rue et ayant connaissance de tel fait, d'un vol ou d'une tentative de vol, qui avait eu lieu dans une maison, de leur dire : Etes-vous allés dans cette maison ? Savez-vous ce qu'ils me répondaient ? Si nous allions dans toutes les maisons où on nous appelle, nous aurions beaucoupt trop à faire.

daient? Si nous allions dans toutes les maisons où on nous appelle, nous aurions beaucoup trop à faire. Mais: est-ce que je ne tiens pas d'un honnorable genéral — et j'ai déjs rappelé ce fait devant le minis-tre de l'intérieur d'une autre époque en l'invitant à le contrôler — qu'il avait vu entrer des collègiens dans une boutique de libraire, et que là, il s'était passé des choses que je ne puis pas redire à cette tri-hune.

passe des croses que je ne puis pas transporta chez ce bune.

Lorsque le général indigné se transporta chez ce libraire et lui dit: Mais enfin, comment laissez-vous entrer ces enfants ? Il fut éconduit.

Un agent de police se trouvant, par hasard, dans la rue, le général vint à lui, tout frémissant encore d'indignation, et lui dit: Vous ne savez donc pas ce qui se passe ? Je suis obligé de faire la police ?

Que croyez-vous que cet agent lui ait répondu: Je n'ai pas d'ordre!

C'est, du reste, une formule nouvelle, aujourd'hni.

Quand des agents de police sont appelés à constater des délits et quéquefois des crimes, ils disent: Nous n'avons pas d'ordre! La première fois que j'ai enten-

n'avons pas d'ordre! La première fois que j'ai enten du ce langage dans la bouche d'un agent de police cet agent ajouta : Monsieur, quand no -verbal, on le met dans le carton lorsqu'il inté

proces-verbal, on le met dans le carton lorsqu'il inte-resse les électeurs, (Rumeurs à gauche). Mais, messieurs, je parle de faits dont j'ai une par-faite connaissance! N'avez-vous pas entendu comme moi, plusieurs fois — je mettrai peut-être ici, parce que je commence à être fatigué et que vous l'êtes également, un peu de désordre dans ce que je vais dirs, mais ce désordre résultera des faits eux-mêmes

M. de Roys demande l'ordre du jour pur et sim- (Bruit), qui se produisent pêle-mêle dans la rue (Brut), qui se produisent pêle-mêle dans la rue—n'avez-vous jámais entendu, comme moi, pousser, dans la rue, de ces cris qui sont une insulte à toutes les convenances? Est-ce que je n'ai pas entendu de mes oreilles crier la mort de Mgr Freppo! ? Est-ce que je n'ai pas entendu de mes oreilles crier la mort de Mgr Freppo! ? Est-ce que je n'ai pas entendu annoncer l'assassinat de l'archevêque de Paris ? Vous me direz que ce n'était pas très criminel, mais c'est une preuve du relâchoment de la police; j'ai, un jour, entendu crier — et entre parenthèses j'ai acheté le journal, — j'ai entendu crier: « La démission de M. Grévy. » Voilà ce qu'on permet dans la rue! Et il y ades conses bien autrement graves. On crie dans les rues: le Journal des C...., Pour la suite des lettres je vous renvoie à Molière (Rires), je ne puis pas vous la dire. On crie aussi: le Journal.—cette fois je puis, prononcer le mot, bien qu'il ne soit pas très convenable, mais enfin, il faut bien dire la vérité, — le Journal des Cocottes. (Nouveaux rires). Jamais, messicurs, sous aucun gouvernement, excepté sous le gouvernement de la République, — il faut bien le déclarer — jamais on n'aurait toléré des cris de cetta nature.

ris de cette nature. Je ne parle pas ici de ces exhibitions que je signa lais tout à l'hieure à l'attention de M. le sous-secré-lais tout à l'hieure à l'attention de M. le sous-secré-taire d'Etat aux beaux-arts. Je ne parle pas de ces exhibitions qui n'ont d'autre résultat que d'éveiller quelquefois des passions qui doivent dormir dan l'âme des enfants et des jeunes filles. Mais est-ce qu'on n'a pas vendu sur la place publique des cartes

transparentes?

Est-ce qu'on n'a pas crié devant des enfants, est ce qu'on n'a pas vendu sur la place publique une Ext.ce qu'on n'a pas crie devant des entants, exce ce qu'on n'a pas vendu sur la place publique une brochure ayant pour titre: Fécondation...? Je suis obligé encore de m'arrêter. Est-ce qu'on n'a pas en-tendu proférer en pleine place publique, devant des agents, devant des religieux, devant des religieuses, des cris obsence?

tendu proférer en pleine place publique, devant des agents, devant des religieuxes, des cris obseënes?

Un jour, un voyageur indigné descendit d'un omnibus en ma présence et prit à la gorge un deces crieurs. En bien, la police était là. Elle ne remua pas. Et un autre jour, je le tiens d'un témoin oculaire, un homme est insulté dans une voiture publique. It vient se plaindre à un brigadier de police. Il lui dit : Jai été insulté par telle personne. Donnez-moi votre adresse, lui répondit l'agent. Cette personne passe sa carte et le brigadier de police la lit tout haut avec un sourire de dédain et signale à l'ouvrier l'adresse de son insulté. Voila ce qui se passe. Eh bien, est-ce que vous voulez tolérer cela? Car enfin, je suppose bien que vous étes des honnêtes gens. (Sourires et interruptions à gauche.)

Mais, messieurs, remarquez bien que je pourrais dire jusqu'à un certain point, que puisque vous tolèrez dans votre gouvernement un tel relichement, scandaleux et comme il n'y en a jamais eu à aucune époque de l'histoire, si j'en excepte le Directoire—et encore le Directoire n'était pas allé aussi loin—remarquez bien que si vous tolérez cela, je pourrais jusqu'à un certain point vous dier que la foi sans les œuvres est une fois morteet que votre honnêteté est une honnêteté platoxique.

Dans sa réponse, le ministre de l'inférieur, ayant invoqué l'avis de la Cour de cassation qui a annulé des arrêtés municipaux interdisant certains cris sur la voie publique, le sénateur des Laudes, qui est un ancien magistrat, lui a répondu fort judicieusement et fort juridiquement:

est un ancien magistrat, lui a répondu fort judi-

est un ancien magistrat, un a repondu lort judi-cieusement et fort juridiquement:

Je comprends très bien que la cour de cassation ai considéré comme illégaux des arrêtés pris par des maires, ces arrêtés se trouvant annulés par l'effet de la loi nouvelle sur la presse, mais je signale, moi, des cris qui, par eux-mèmes, constituent des dé-

M. le ministre de l'intérieur. — Nous n'en to

erons aucun.

M. de Gavardie... Et si M. le ministre de l'inté-leur vent une autorité M. de Gavardie... Et si M. le ministre de l'intérieur veut une autorité moin seuspecte que la mienne, plusieurs organes de l'opinion républicaine ont dit: mais, que M. le ministre de l'intérieur fasse une distinction entre les cris qui ne constituent pas un délit et ceux qui en constituent un l'Vous êtes armés pour les cris qui constituent dès à présent, dans l'étactuel de la législation, un délit, et vous ne les faites pas cesser, bien que vous soyer armés.

Il est certain - et nous avons été des premiers a le soutenir dans la presse — que la loi de 1881 n'a pas abrogé, par exemple, les articles 479 et 480 du Code pénal qui prévoient et punissent le bruit ou

tapage injurieux. C'est si vrai, qu'à Paris, des vendeurs de journaux ont été arrétés pour avoir poussé, un jour, sur la voie publique, des erisqui constituaient une in-jure envers un conseiller municipal. A Roubaix, le même délit a éte commis, duçant

plusieurs semaines, également contre un conseil-ler municipal. Le parquet a interdit à la police de

Pourquoi cette différence entre Paris et Rou-C'est qu'à Paris, il s'agissait d'un conseiller

municipal radical ou opportuniste et qu'a Rou-baix, il s'agissait, au contraire, d'un conseiller municipal indépendant. Vous comprenez bien, n'est-ce pas, toute l'im-portance de cette distinction? Il est consolant qu'il y ait, de temps en temps,

an Parlement, un homme assez courageux pour signaler ces procédés scandaleux.

A vant-hier, au Sénat, le ministre, interrompant l. de Gavardie, a osè dire : « Nous ne tolerons aucun eri constituant un dé-

l'ardon, Monsieur le ministre, vous ne les tolérez pas quand il s'agit de vos amis, mais vons ne les réprimez pas et vons les encouragez quand i réprimez pas et vons les encouragez quand i

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF. - Le recensement est la gran le question de la journée de dimanche. On n'attendra pas de nous que nous revenions sur les circulaires et arrêtés qui en ont règle les dispositions, sur les formalités complexes sos cotto annocaux habitants du bon commencement du mois sans qu'il soit encore ne cessaire de le faire passer de nouveau sous les

yeux du lecteur.

Il nous a seulement paru intèressant de remon-ter dans les vieilles annales de notre cité, de fouil-ler les archives communales pour rechercher comment on procedait autrefois an denombrement de la population.
Inutile d'indiquer à quelle date eut lieu à Rou-

résultats de ceax qui l'ont suivi jusqu'à l'époque de la Révolution. L'éminent M. Théodore Leuri-dan, dans le savant ouvrage où il a raconté l'his-toire de Roubaix avec tant de science et d'autorité, a distout ce que l'on pouvait dire en cette matière.

Mais vent—on savoir comment s'opérait un dé-nombrement au dix-septième siècle, celui de 1694 par exemple, le prèmier sur lequel on possède des documents complets? En cette année-là, le roi de France ayant enjoint

En cette annee-la, le roi de France ayant enjoint aux intendants de province de dresser le relevé de tous les êtres humains habitant le royaume, les baillis des quatre seigneurs haut-justiciers des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, du pays de Lœu et du bourg de la Gorgue envoyéent aux gens de loi de toutes les paroisses de leur juridiction un édit imprimée dont un exemplaire, à moité eviste en l'humidité aviste en archives. Nous rongé par l'humidité, existe aux archives. Nous le reproduisons à titre de curiosité: « Baillif et gens de loi de Roubaix, « Le Roy nous aïant fait connoître que son in-

ention étoit que vous fassiez un dénombrement > caacte et fidèle du nombre de feux ou maisons, > et des personnes de l'un ou l'autre sexe qu'il y a > dans vôtre paroisse, et Sa Majesté nous aiant > chargé très expressement de tenir la main à > l'exécution de ses volontez, Nous vous ordon-nons bien sérieusement de travailler audit dé-prophysique par execution le différence l'execution nombrement, avec toute la diligence, l'exactitude et la fidèlite que Sa Majesté exige de vous,
selon et conformèment au modèle ci-joint, envoiè de la cour, en sorte qu'il puisse être achevé
et aporté à notre Greffe par tout la fin de la prosanta anna à maine de désobierence d'une sente année, à peine de désobeissance et d'en repondre vers Sa Majesté, et comme le Sr. Pasteur de votre Paroisse doit avoir les lumières et les connoissances, dont vous pouvez avoir besoin pour faire les choses avec plus de promptitude et de seurcté, Nous vous avertissons que Nous l'avons requis, suivant les ordres que nous en avons reçus de Monseigneur de Bagnols, de se » joindre à vous et de vous aider dans ce travail) joindre a vous et de vous aider dans ce travail
 de tout ce qui pourrait dependre de luy. Vons
 observerez de faire et garder pardevers vous la
 déclaration specifique de tous vos Paroissiens,
 avec expression de leur sexe et des qualitez
 énoncées par ledit modèle. Fait en nôtre assamblee le 9 décembre 1694. Moy présent. Le Greffer. Entit. « fler : Fruit. »

« fier: Fruit. » C'est, à peu de choses près, le contenu d'une cir-culaire ministérielle de nos jours : il n'y a donc rien de neuf sous le soleil.Pardon, les gouvernants d'aujourd'hui ne requièrent plus, bien au contraire, les membres du clergé pour aider « de leurs lunières et de leurs connaissances » la besogne

mieres et de leurs connaissances à la besogne ardue du recenseur!

Au reçu de cette lettre, les gens de loi de Rou-baix se mettaient en campagne. Le dénombrement se faisait tout simplement : il n'y avait pas d'as-pirants recenseurs, ni d'examen préliminaire pour ceux-ci. Lieutenant de bailli ct échevins, accompagnés du sergent de la paroisse (le précurseur du moderne garde-champètre) parcouraient l'agglo-mération et les vingt-trois couses et se pour-voyaient de tous les renseignements exigés par l'édit royal.

N'allez pas croire que ceux-ci fussent bien com pliqués. On n'inscrivait ni les noms des habitants, ni leur age, ni leur lieu de naissance. On se bor-najt à les classer par ménages on teux, par sexe et par profession. Les enfants seuls étaient classés d'une façon générale, il est vrai — en deux ca-tégories : ceux au-dessous de 16 ans et ceux ayaut

légories: ceux au dépassé cet ûge.
En 1664, nous voyons qu'il n'y avait à Roubaix aucun gentilhomme; on y comptait, 3,363 habi-

Les régates du Blanc-Seau promettent d'être fort belles, tant par le nombre que par la valeur respective des sociétés engagées, si le temps cut se mettre de la partie. Nous croyons mêmrètre pas mauvais propiète en prédisant — tou-jours sous la rèserve du temps — à la fête nau-tique de cette après-muit un succès encore plus brillant que celui de ses devancières. Le publ'e récompensera certainement, par son affluence, les efforts de la commission organisatrice qui s'est réellement multipliée pour assurer la réussite des

La revue de gendarmerie. — M. le lieute ant-colonel, chef de la première légion de gendarmerie, a inspecte cette semaine toutes brigades de l'arrondissement de Roubaix.

Les sociétés qui naissent. - Un arrêté préfectoral en date du 22 mai autorise la création de la société particulière dite des gens de maisen, dont le siège est établi au cajë Richelieu, boulevard

Un nouveau suicide. - Les morts volontais res se multiplient d'une façon aussi étrange qu'effravante : depuis quelques semaines, on en signale frayante; depuis quelques semaines, on en signale presque chaque jour, soit à Roubaix, soit à Tourcoing. Samedi, c'est un jeune homme de 22 ans qui a m's fin à ses jours par la strangulation. Il exerçait la profession de cordonnier. Le malheureux s'est pendu vers onze heures et demie du matin dans le grenier de son domicile. situé rue Montesquieu. Ce suicide est attribué à des chagrins intimes.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le ler mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h.du soir.

Société coopérative de consommation.—Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.; Blanc (trois livres) 0,50; Ménage (quatre livres) 0,57 c.

AVIS AUX SOCIETÉS. - Les sociétés qui con fient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

TOURCOING

Un agent de la police municipale, M. J.-B. Petit, vient d'ètre, sur sa demande, nommé élève gendarme à la rèsidence de Tlemcen (Algèrie).

Mouveaux. - Dans la nuit du 28 au 29 cou d'un tonneau appartenant à M. Lambert, mar-chand de lait. Le propriétaire du véhicule a suivi les traces des roues jusqu'à l'estaminet « Au repos des chasseurs »; mais il n'a pu fournir d'autres indio sur les auteurs de la soustraction.

LILLE

Bourses des écoles primaires supérieures. — Les examens pour l'admission aux bourses des écoles primaires supérieures vicnnent d'être terminés. Voici, par ordre alphabétique, les noms

des candidats reçus dans ces examens:

GARGONS. — 1º séric. — Gustave Allard, Arthur Bart, Emile Conis, Etienne Dausso, René Demeerseman, J.-B. Dépret, Gustave Devynck, Louis Duthoit, Arthur Venez, Georges Heldre, Zéphir Hénant, Louis Hubert, Marcel Jouniaux, Victor Henant, Louis Hubert, Marcel Jouniaux, Victor Labbe, Gustave Laforest, Georges Lavallée, Gibert Leblond, Alfred Lecerf, Maurice Lemayeux, Ernest Leroux, Ernest Lespagnol, Victor Marez, Clovis Mary, Léon Mouclère, Paul Perrot, Ernest Théry, Jules Vauban.

20 sério.— Emilie Bonte, Georges Buissez, Georges Decalain, Georges Dewale, Gustave Fossaert, Augustin Lovez, Emile Vancattel.

FILES. — 1rc Séric, — Philomène Bauduin, Hélène Caby, Louise Caudrelier, Martine Caudron, Maria Carrilla Vincinia Caudron, Marie Cornille, Virginie Courralet, Florence De-lire, Camille Derain, Zélia Descamps, Marie Dhe-nain, Sophie Dubrunfaut, Emilie Dudoignon,

Adèle Duvis, Cèline Duponekx, Adèle Eloy, Jeanne Ernoult, Léonie Fièvet, Pauline Hainaur, Blanche Hunet, Anna Lalisse, Laure Lebleu, Hèlène Le-merre, Jeanne Léonard, Jeanne Marx, Elisa Net-ter, Stéphanie Odon, Mathilde Struyveld, Clotilde Tricas, Emma Vaganay, Antoinette Vanbrock, Maria Vantien Maria Vautrin. Maria Vautrin.

2º Série: Marie Avenray, Philomène Belille,
Lucie Bot, Lilia Bruyelle, Flore Crombet, Hélène
Duflot, Jeanne Duflot, Pauline Flamant, Jeanne
Fournier, Pauline Gamain, Fernande Lahire,
Adèle Proneau, Berthe Trelcat, Jeanne Vérin.

La commission départementale se réunira le

Un infanticide. - Le parquet de Lille vient d'ouvrir une enquête sur une forttriste affaire qui produit depuis quelques jours, à St-André-lez-

Lille, une profoude émotion.

La dame Averbeeq, de Frelinghien, avait placé un deses enfants, Fernand, age de trois mois, en nourrice chez une femme Desprez.

Lundi dernier, celle-ci devant aller rendre visite

à la mère de son nourrisson, confin le bebé à sa voisine, la dame liswère. « L'entant n'a besoin, dit-elle, que d'un peu de lait; vous me le rendrez

La ferame Desprez était à peine partie, que le La leisme Desprez etait a peine partie, que le petit Fernand se mit à pleurer età crier. Pour ar-rêter ses larmes, Mme Ilswère lui enleva ses mail-lots, et quelle ne fut pas sa surprise en remar-quants ir tout le corps du bébé de larges taches bleues, provenant de coups récents. Au retour de sa voisine, elle ne lui cacha pas son indignation et sa voiste, etc en la cacha pas son infignation et lui fit de sévères observations sur la façon dont elle traitait le petit être qui lui était confié. «Bah! répondit la mégère avec un effcoyable cynisme, s'il crève, ce jeune de chien, on l'enterrera ». Et elle emporta l'enfant. Mme llswère alla aussitôt porter plainte à M. le

maire de Saint-André: celui-ci donna l'ordre de confler l'entant à une autre nourrice, la femme Marie Lefèvre. Le garde-champètre se chargea de ce soin, mais l'enfaut était dans un tel état qu'il succomba quelques heures après, dans de terrible convulsions

M. le docteur Ellard, requis par M. le maire pour visiter le cadavre, a remarqué de nombreu-ses ecchymoses sur les bras de l'enfant et il attribue les convulsions qui out amené la mort de Fernand anx mauvais traitements qu'il a en à subir. M. le docteur Castiaux, mèdecin-lègiste, a été char-gé de faire l'autopsie du petit cadavre qui a été transporté à l'amphithéètre de la faculté de mè-

Interrogée, la femme Desprez a soutenu avec une parfaite assurance qu'elle avait toujours bien soigné l'enfant et qu'il était en fort bonne santé lorsqu'elle l'a confiée à Mme Ilswère. L'instruc-tion de cette triste affaire continue.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les marchands d'os

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix.

Je viens vous demander de vouloir bien m aisser répendre, dans le Journal de Roubaix, à la lettre qu'un Monsieur D. C. vient d'y publier

contre les marchands d'os.
Ce monsieur se plaint du bruit que nous faisons, Je comprends: Ce bruit chagrine ce Monsieur parce que nous crions de très bonne heure, et qu'à ce moment là il dort! Il voudrait que la po-lice fasse respecter les arrêtés municipaux à ce

sujet. Eh bien! Je ferai observer & Monsieur D. C. qu'il ne connsit pas ces arrêtés, car cenx-ci portent que nous pouvons crier: Marchand d'os! ou trompetter, mais que les deux choses ne peuvent être faites par le même marchand. Monsieur D. C. voudrait faire passer les marchands pour des fainéants; il dit que cesont desolides gaillards qui pourraient aller travailler en fabrique.

des faineants; il dit que es sont des citues gaineaux qui pour faient aller travailler en fabrique.

En bien, moi, je dis que chacun a le droit de faire le métier qui lui plait; et le nôtre est fatiguant et aussi honnéte qu'un autre.

Si Monsieur D. C. a'était contenté de se plaindre

du bruit, et de demander de l'empécher, passe en-core, car il n'y a pas que nous qui en faisons, Dien

Mais venir nous dire que nous devrions aller en fabrique, c'est trop fort. Cela ne le regarde pas. Agreez, etc.

Un marchand d'os, père de famille.

COUR D'ASSISES DU NORD

Avdience du samedi 29 mai

résidence de M. Je conseiller Hibox. — ministère public : M. de Savignon, avocat-général. 3c affaire. - Infanticide à Lille

Anna Dupont est condamnée à sept ans de travaux Défenseur : M' Hattu.

NORD

On signale de courter suspensions de frivail à Fourmies, chez MM. D'vry et Cie; S'aineq, Legrand et Cie, Les patrons ayant promis de rehusser prochainemnt leurs tarifs dans tan certaine mesure, les ouvriers se sont remis à leurs métiers.

husser prochauement leurs taris dans the certaine mesure, les ouvriers se sont remits à leurs métiers.

Vendredt les tisseurs de MM. Jacquot, Reunesson et Cie et cenx de MM. les fils Théophile Legrand ont abandonné le travait, ils ont eté imités aujourd'hui par les fileurs de ces établissements. Ils sont calmes mais forment des raxemblements pur disouter leur situation; la police et la gendarmerie locale renforcée d'une brigade, circulent pour maintenir l'ordre au besoin.

A Trélon les ouvriers de MM. Rossette et Cie ne sont pas rentrés aujourd'hui.

A Saine, une centaine de tisseurs de MM. Hiroux et Dupont se sont mis en grève jeudt, après avoir réclamé une augmentation de vingt pour cent sur les nouveautes en petite largeur. Plusieurs entrevues ont eu lieu entre les patrons et les délégués des ouvriers sans que l'entente pût se faire. La brigade de gendarmerie à pied d'Avesnes a été envoyé à Sains, où elle reste en permanence. Le maire a refusé l'autorisation, qui lui était demandée par les grévistes, de faire des quêtes à domicile. L'ordre, du reste, n'a pas été troublé, les ouvriers se bornent à se promener en bandes.

A Sains, les ouvriers ont deurandé partout de l'augmentation, que les patrons ne sont pas disposers à acordor uvaut d'être fixes sur la duire sée

ouvriers se bornent à se promener en bandes. A Sains, les ouvriers ont denemdé partout de l'augmentation, que les patrons ne sont pas dispo-sés à accorder avant d'être dixès sur la durée sè-rieuse du courant d'affaires actuel.

BELGIQUE

Arlon, 29 mai. - Un terrible incendie éclaté à Messancy. Quarante maisons ont été la proie de flammes et l'on signale de nom-

Charleroi, 29 mai. de troupes sont arrivés de Bruxelles et d'Anvers, mais c'est une simple mesure de précaution, car Charleroi et les environs sont absolument cal-

mes.

Bruxelles, 29 mai. — M. Frère-Orban prononcera, demain, un discours électoral à l'Association libérale de Liège. Il appréciera la situation politique et sociale du pays et fera des déclarations au sujet du service militaire personnel. Il annoncera que le parti libéral donnera son actif concours à la réalisation de cette réforme.

Il déclarera aussi que le parti libéral inscrira la révision de la Constitution sur son programme, lorsque cette question ne sera plus une cause de division pour les libéraux.

Tournai. — Une grande fête militaire aura lieu aujourd'hui dimanche, à Tournai, à l'occasion de la reunion, en cette ville, de la federation des chasseurs-éclaireurs de Belgique. Les contingents

chasseurs-éclaireurs de Belgique. Les contingents de diverses villes sont arrives samedi soir. Ce matin ont lieu l'inspection des armes et la revue sur la grand'Place par le bourgmestre, puis les minouvres sur la plaine.

A midi, bivouae au parc. A deux heures les gendarmes feront des manœuvres dont voici l'hypothèse en resumé: un corps d'armée ennemie qui est ceusé venir de Lille, Roubaix, Tourcoing, et qui est composé d'infanterie et de cavalerie, chasse, devant lui, les troupes belges dissèminées dans les villages de la frontière.

L'ennemi arrive vainqueur à Tournai qui est son objectif; mais là, il se trouve en face des forces importantes de l'infanterie.

Decimé par le feu des soldats qui défendent l'accès de la ville, l'ennemi s'arrêteet se débande, puis

Décime par le feu des soldats qui défendent l'accès de la ville, l'enneme s'arrèteet se débande, puis est mis en fuite par un corps de cavalerie qui arrive à fond de train du bout de la plaine.

Les généraux David Stoofs et Maréchal assisteront à ces manœuvres ainsi qu'un grand nombre d'officiers de l'armée.

A six heures aura lieu un hanquet de mille couverts auquel sont invités MM. le ministre Thomissen, le duc d'Ursel, gouverneur du Hainaut, les généraux mentionnés plus haut, les députés et sénateurs de l'arrondissement de Tournai, le hourgmestre et les échevins de cette ville, l'elatnajor de la place, les colonels des gardes-civiques des principales villes du royaume, la presse de Tournai et de la capitale. Tournai et de la capitale.

Après le banquet, grande fête populaire sur la Grand Place qui sera illuminée.

Mouscron. - Un charpentier de Mou sest volontairement jeté sous un train de voya-geurs au passage à niveau du Mont-à-Leux. Son cadavre à été retrouvé affreusement mutilé. Ce malheureux se nomme Vincent Nachtegal.

FEUILLETON DU 31 MAI 1886. - Nº 38

FLOREAL

Voltin remarqua cette précaution, et le brave garyon comprit qu'Engénie ne lui donnerait pas la peine de l'interroger.En effet, elle vint s'asseoir près de lui : - Tu vas me demander où je suis allée ? dit-

elle. - Je vais te le dire... Quand les Frampon son arrives ce soir, j'ai eu des bourdonnements dans les oreilles, il m'a semblé qu'un malheur nous menaçait !... J'ai cherche et j'ai trouvé la cause de mon inquietude... Jean devait être de retour ici. il allait se faire prendre! Alors, tu comprends, j'ai vu les gendarmes, la prison, le bagne, nous autres deshonorés ; j'ai pris mon courage à deux mains et je suis allée le chercher!... Oh! j'avais bien peur, va! mais outre que je pensais à le sauver, je pensais aussi à toi, à ton avenir brise : il y aurait eu aussi de bonnes langues pour faire courir le bruit que tu étais de la lande... Je suis

partie. Et tu l'as tronve ?

- Oui.

Ghez Trap

Alors je lui ai parlė ; il a fait des difficultes et il s'est décidé à partir.

- Attends-done! il n'a prévenu personne qu'un

- Tu en es sûre ?

— Certaine. - Brave coeur, va ! - Alors, tu ne me grondes pas? - Pourquoi veux-tu que je te gronde : d'avoir

pable, mais c'est mon frère! - Tu comprends bien que ça ne pourra pas durer; c'est reculer pour mieux sauter, et alors,

- Il était ici depuis longtemps ?

- Depuis hier, je crois. - Et il n'avait pas seulement pen è à sa mère ?

- Ils ont pris le train ? -Impossible, il y avait des gendarmes à la gare,

- Le canal ! C'est par là que je suis arrivé, et je ne me doutais pas alors que Montceau deviendrait un nid de brigands!

Dijon et un régiment étaient venus passer plusieurs - Oui, je sais ; mais ça n'avait pas duré. Il y en avait bien eu aussi à la Grand Combe, et on pensait que ce serait l'affaire d'un moment !....

Voltin couvrit le feu, éteignit la lampe à petrole s'être assurés que les portes étaient bien fermées montèrent rejoindre les dormenrs

Pendant ce temps, Duvoix et Floréal, après s'être arrête un instant sous les grands arbres du jardin de M. Midleston qui borde le chemin de halage, avaient pris la direction de Ciry-le-Noble. Ils n'étaient pas allés bien loin.

truite à l'entrée du chemm qui conduit au tir à la cible, lorsqu'ils aperqurent le premier pont jeté sur le canal. A l'entrée, deux hommes enveloppés dans de longs manteaux semblaieut monter la garde.

dées! Passons à travers champs.

reterent qu'en pleine campagne. - Des gendarmes ! dit tout bas Floréa - Eh bien! elle avait rudement raison, ta sœur, de t'engager à filer; toutes les routes sont gar-

— A travers champs ' ça nous conduira je ne rais où ! Revenous sur nos pas, de l'autre côté de Montceau il y a des bois, nons pourrons plus facilement nous éloigner.

en se cachant sous les arbres ; ils perdirent ainsi Il était dix heures quand ils repassèrent devant a mine. Le quai était absolument désert. - J'ai entendu remuer dans ce bateau, dit tout

bas Duvoix, en désignant un chaland attaché au - C'est le marinier sans doute ! Mireux venait de s'éveiller. Il se dressa hors de

la cabine, observa les deux hommes et laissa échap-

per cette exclamation : - Ce sont eux !

- Tu vois! reprit Davoix; a llongeons! Ils se mirent à marcher plus vite ; Mireux, con-vaincu qu'il avait affaire à Chassin, sauta sur la berge et voulut conrir après eux, mais ils vensieut de tourner au coin du mur qui séparait la route des chantiers de charbon en distination du Creusot

et il les perdit de vue. Floreal et Duvoix, persuades qu'on les poursuivait, se fauflièrent en courant au milieu des wagons ; ils arrivèrent ainsi au triage, traversèrent les chantiers de la fabrique de briquettes, suivirent la petite voie ferrée de l'exploitation et ne s'ar-

Ils n'avaient pas eu le temps d'échanger un Ils s'adossèrent à un fossé pour reprendre ha-

Le ciel s'était couvert de gros nuages, une pluie battante se mit à tomber.

chait malgré l'obscurité sur les tous sombres du

- Qu'est-ce que c'est que cette bàtisse ?

- C'est une fosse quelconque. - Il faut s'y mettre à l'abri. - Quelle heure est-il

vriers y sont encore - Il y a longtemps que dix heures sont pas-- Allons, alors,

Ils traversèrent les terrains vagues qui les sépa-

raient du puits, et prenant par le terri, ils arrivèrent sous les constructions de la fosse. Ils ctaient au puits Saint-l'ierre. Le vent soufflait par rafales et s'engouffrait avec des plaintes de mourant sous les hangars, ecouant les vitres de la salle de la machine à va-

- En voici, un sale temps ! murmura Duvoix.

- Il est certain que nous eussions passé une meilleure soirée au coin du feu du père Tra-- Je ne suis pas de ton avis; nous serions peut

être déjà entre les mains de la police.

— Laisse donc!

- C'est la lumière d'un gardien qui fait sa ronde, parblen! Pincès ici ou pincès là-bas... c'était. pas la peine de nouséreinter comme nous l'avons

venait justement de leur côté, et pas moyen de fuir. Ils allaient se trouver acculés contre la porte vitrée de la machine. Duvoix commençait à perdre la tête. - Ecoute, lui dit tout bas Floreal; il faut ris-.

nçois; il yen a d'autres par là qui dorment soit à cendre par là !

Et du doigt Floreal indiquait un trou noir, béaut profond, le puits.

traire, sur celle qui est au fond.

— Mais comment? - Tu vas voir !

Floréal enjamba la grille qui entourait l'ouver-ture de la fosse, posa les pieds sur la poutre qui se trouvait à fleur de terre et se maintenont de la main gauche au garde-fou, se pencha tant qu'il put sur l'abime. Il saisit du bras droit le cable en chauvre de manille qui descendait des frises du beffroi pour se perdre dans les profondeurs du sol et, prenant son élan, l'embrassa de ses bras et de ses jambes.

(A summie) ROGER DES FOURNIELS

- 0ù ça ?

- Tues alle ches Trapier ?

- Et alors ?

- Il a làche les autres, alors ? - Comment? s'écria Voltin en sautant sur sa chaise, il les a prévenus ! mais ma pauvre femme,

ami à lui, et ils sont partis ensemble.

sauvé la vie à ton frère ? Je sais bien qu'un jour ou l'antre... Tiens, il vaudrait pour lui qu'il fût mort que d'avoir. - Tais-toi, Guillaume, tais-toi! Il est bien cou-

crois-tu qu'il ne vaudrait pas mieux qu'il.. - Ah! si! si! mais ne parlons pas de ça, va! Il est parti pour cette fois encore, et il faut en re-

- Si, il m'a dit qu'il voulait venir cette nuit

- Ça valait-il pas mieux que d'aller en pri- | ils ont suivi le canal. Ils seront dans la nuit à

- Il y avait en des troubles, poutant; on m'a dit que l'année d'avant, les chasseurs à cheval de

Il se fait tard, allons nous coucher, Nini: de-main faut que je sois sur piedà trois heures et qui brulait sur la table, et, tous les deux, après

Les socialistes s'arrètèrent.

Ils venaient de dépasser la maisonnette cons-

Derrière eux, à cent mètres environ se dresait le beffroi d'un puits; sa masse noire se déta-

ciel.

- Pourquoi ? - Parce que s'il n'est pas dix heures, les ou-

peur, faisant sittler les câbles et trembler leurs

- Ah! tu es toujours le même, toi !...Qu'est-ce que c'est que ça?...

Ils reculèrent à pas lents: la lumière avançait et

quer le tout pour le tout... Il n'est pas seul ici, tu la lampisterie, soit à la machine, soit à la carrée des marqueurs, par consequent nous sommes pris... Il ne nous reste plus qu'un parti à prendre, des-

- Duvoix sentit la sueur lui perler au front. - Si on se blottissait dans la cage qui est la - Non,il nousy tronversit; descendons, an con-